

Zeitschrift: Protar
Herausgeber: Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes
Band: 7 (1940-1941)
Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROTAR

Schweizerische Zeitschrift für Luftschutz
Revue suisse de la Défense aérienne
Rivista svizzera della Protezione antiaerea

Offizielles Organ des Schweizerischen Luftschutz-Verbandes - Organe officiel de l'Association suisse pour la Protection aérienne - Organo ufficiale dell'Associazione svizzera per la Protezione aerea

Redaktion: Dr. MAX LÜTHI, BURGDORF - Druck, Administration und Inseraten-Regie: BUCHDRUCKEREI VOGT-SCHILD AG., SOLOTHURN
Jahres-Abonnementsspreis: Schweiz Fr. 8.—, Ausland Fr. 12.—, Einzelnnummer 75 Cts. - Postcheck-Konto Va 4 - Telephon Nr. 22155

Mai 1941

Nr. 7

7. Jahrgang

Inhalt — Sommaire

	Seite	Page
Education de l'officier. Par le cap. Guido Semisch	103	Réflexions sur la situation alimentaire des populations civiles, citadines et rurales, en période de guerre.
Offiziersausbildung. Von Hptm. Guido Semisch	106	Par le Dr L.-M. Sandoz
Ueber Ausbildung der Luftschutztruppe	109	Kleine Mitteilungen
		111
		118

Education de l'officier Par le cap. Guido Semisch

1. Tâches de l'officier.

Le RS de l'armée 1933 dit dans son chiff. 9 que les officiers créent l'esprit de corps dans les corps de troupes. Ils maintiennent dans l'armée entière une conception uniforme du service. Ils constituent l'élite de l'armée. Liés entre eux par le sentiment de l'honneur et par la confiance ils restent unis par une solide camaraderie au service et hors du service.

La position de l'officier DAP dans son unité est la même que celle de l'officier dans l'armée. Les principes du RS de l'armée cités plus haut sont par conséquent intégralement valables pour l'officier DAP.

La guerre impose à chaque troupe des privations et des fatigues qu'elle ne peut surmonter que si elle est disciplinée. La discipline est la base de l'aptitude à la guerre. L'instruction technique doit apprendre aux soldats le maniement des armes et des engins et développer ses connaissances jusqu'à la maîtrise complète. Les connaissances techniques étant un facteur indispensable du succès, on doit affirmer qu'en dernier ressort c'est l'éducation militaire de la troupe qui décide de celui-ci.

Il faut d'abord s'entendre sur ce qu'on entend par éducation militaire. Il ne s'agit pas uniquement des formes extérieures, mais il s'agit de l'éducation de l'âme du soldat, de sa fidélité absolue dans l'accomplissement de sa tâche.

Considérant la tâche de l'officier DAP nous voyons de prime abord que l'instruction technique de la troupe exige de lui une préparation méticuleuse. L'officier doit donc connaître à fond la matière qu'il doit traiter. Ceci exige une étude approfondie qu'il ne doit pas considérer comme un devoir ennuyeux, mais comme un honneur. S'il

a cette conception de sa tâche et qu'il a réussi à observer certains principes pédagogiques il peut remplir son devoir d'instructeur au point de vue technique.

Une tâche beaucoup plus ardue est celle de l'éducation militaire de la troupe. Elle exige de l'officier de l'influence sur l'esprit de sa troupe. Afin d'y parvenir il doit lui-même être entièrement imprégné de cet esprit militaire, qui doit jaillir de sa conviction intime. Il peut seulement créer l'esprit de corps s'il travaille inlassablement à sa propre perfection dans ce domaine. Il doit commencer par s'astreindre lui-même à la discipline qu'il exige de ses hommes.

La discipline ne doit pas rester une simple formalité. La véritable discipline est fondée sur l'absolue fidélité que le soldat voue à son chef et réciprocement. Elle n'admet ni compromis ni concession. L'officier doit par conséquent être sévère sans toutefois devenir inhumain. Ces deux choses ne s'excluent pas du tout, au contraire.

Le subordonné doit savoir que chaque ordre s'exécute sans discussion et que tous les ordres ont leur but dans l'intérêt de l'ensemble. L'officier lui-même doit observer cette règle. Il est alors nécessaire que les ordres donnés soient clairs et justes. Chaque soldat doit avoir l'impression qu'il n'est pas seulement un numéro, mais un être humain. Le plus humble soldat, même placé à un poste en apparence insignifiant, doit avoir la conviction nette de sa valeur en regard de l'ensemble. Le sentiment humain de l'officier se montre par le fait qu'il s'occupe du bien-être de sa troupe. Il s'intéresse au travail, à la vie et aux soucis de ses subordonnés. Si l'officier porte cette attention de chef à son subordonné, le soldat sent qu'il n'est pas